

**Objet : RS - Approbation de la convention de projet sur le secteur de Pierre Baisse sur la commune de Vimines**

• date de convocation le 31 octobre 2025 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Marc Fleury
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Jacques Henriot
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Gaëtan Pauchet à Farid Rezzak - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Céline Gendron - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 06 novembre 2025

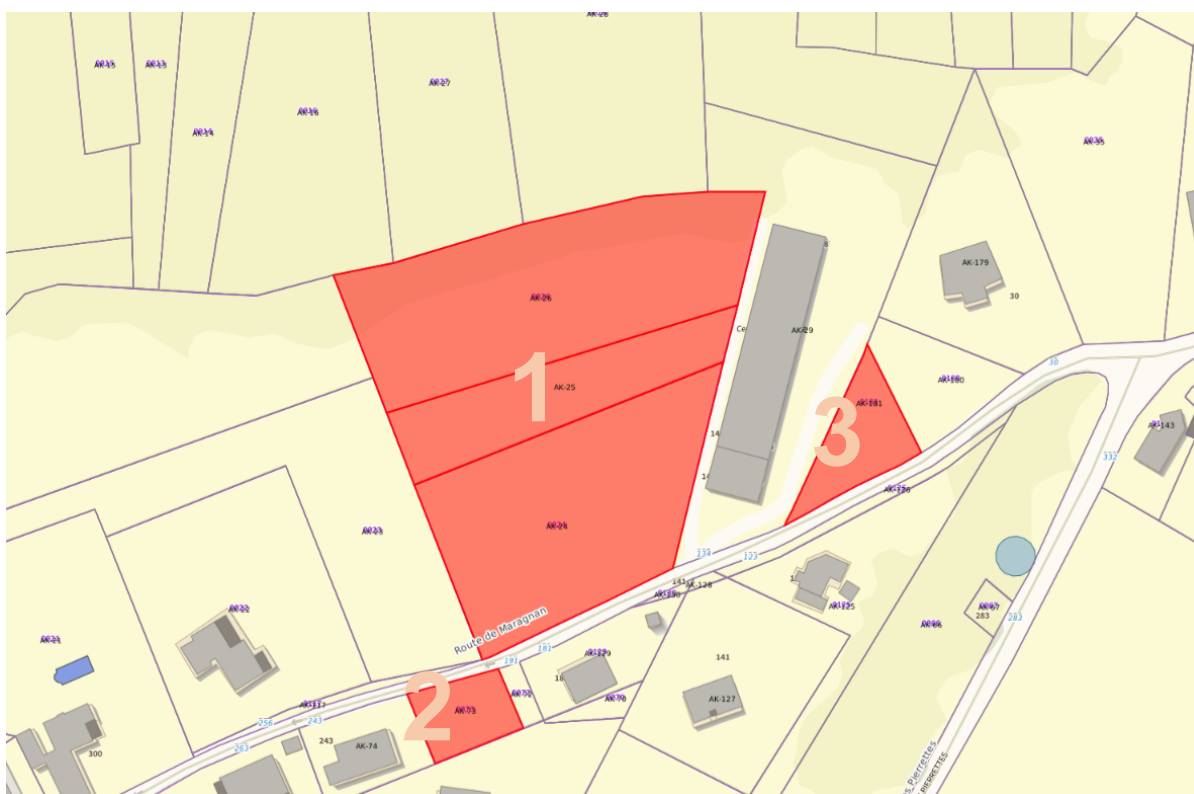
délibération n° 195-25 C

objet **RS - Approbation de la convention de projet sur le secteur de Pierre Baisse sur la commune de Vimines**

Thierry Repentin, président, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logement, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

Différentes opérations immobilières indépendantes sont projetées le long de la route de Maragnan, pour un total d'environ 30 logements :

- secteur 1 : 28 logements réalisés par European Homes (OAP Pierre Baisse),
- secteur 2 : 1 logement à venir,
- secteur 3 : 1 logement à venir.



Les besoins des futurs occupants de ce secteur impliquent :

- pour la commune de Vimines, de requalifier la route de Maragnan depuis l'OAP jusqu'au carrefour avec la route des Pierrettes, de sécuriser le carrefour route des Pierrettes et l'arrêt de bus, et de créer un cheminement de liaison entre les routes de Maragnan et des Pierrettes,
- pour la Communauté d'agglomération, d'étendre le réseau d'eaux pluviales sous la route de Maragnan depuis le carrefour avec le chemin de Comberlin avec reprise de l'exutoire pluvial, et d'étendre le réseaux d'eaux usées depuis la route des Buffles.

Pour le secteur 1, le promoteur, compte tenu de la nécessité des équipements publics à réaliser pour son projet de construction, accepte de contribuer financièrement à la réalisation des équipements décrits ci-dessus, dans les conditions prévues par les articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme, en plus de la réalisation et du financement de leurs équipements propres au sens de l'article L. 332-15 du même code.

Parallèlement à la première convention de PUP et à la convention en annexe, le périmètre de PUP est élargi pour la réalisation des équipements publics décrits ci-dessus, sur les secteurs 2 et 3.

La commune de Vimines et la Communauté d'agglomération s'engagent à achever les travaux qui leur incombent, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- Pendant l'interruption du chantier de l'opération European Homes pour une durée prévisionnelle de 4 mois suite à l'atteinte de la phase hors d'eau (période prévisionnelle : début 2027) :
  - o requalification de la route de Maragnan : première phase d'élargissement,
  - o reprise de l'exécutoire du réseau d'eaux pluviales,
  - o extension du réseau d'eaux pluviales,
  - o extension du réseau d'eaux usées.
- Pour l'achèvement de l'opération European Homes (travaux des équipements publics pouvant se terminer jusqu'à 6 mois après l'achèvement de l'opération European Homes pour des questions de coordination de chantier) :
  - o requalification de la route de Maragnan : fin des aménagements,
  - o sécurisation du carrefour route des Pierrettes,
  - o création d'un cheminement de liaison.

Le montant du programme des équipements publics s'élève à 462 084,63 € HT et génère les participations des promoteurs au titre des différents PUP suivantes :

EQUIPEMENTS	COMPETENCE	MONTANT TOTAL HT	PART IMPUTABLE PROMOTEURS		PART IMPUTABLE COLLECTIVITES	
			TAUX	MONTANT HT	TAUX	MONTANT HT
Route de Maragnan	Vimines	102 580,18 €	63,8%	65 476,93 €	36,2%	37 103,25 €
Carrefour route des Pierrettes	Vimines	91 401,69 €	25 %	22 841,28 €	75 %	68 560,41 €
Cheminement de liaison	Vimines	22 702,75 €	25 %	5 484,98 €	75 %	17 029,33 €
Extension eaux usées	Grand Chambéry	156 800 €	71,4 %	112 002,24 €	28,6%	44 797,76 €
Extension eaux pluviales	Grand Chambéry	88 600 €	90 %	79 740 €	10 %	8 860 €
<b>TOTAL</b>		<b>462 084,63 €</b>	<b>61,8%</b>	<b>285 733,87 €</b>	<b>38,2 %</b>	<b>176 350,76 €</b>

La Communauté d'agglomération émettra des titres de recettes et percevra directement les participations afférentes, selon les modalités précisées dans la convention de PUP.

A chaque titre encaissé par la Communauté d'agglomération, la commune de Vimines émettra un titre de recettes à l'encontre de la Communauté d'agglomération.

Le montant du titre de recettes émis par la commune de Vimines sera celui du montant du titre encaissé par la Communauté d'agglomération pondéré des clés de répartition définies pour chaque PUP. L'application de cette clé de répartition permet à la commune de Vimines de récupérer la part de la participation ciblée au financement des équipements publics communaux.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

**Vu** la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à la nature et aux modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

**Vu** l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 2 octobre 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Sylvie Koska, Luc Berthoud, Gaëtan Pauchet ne prenant pas part au vote), décide :**

**Article 1 :** d'approuver la convention de projet sur le secteur Pierre Baisse sur la commune de Vimines,

**Article 2 :** d'autoriser le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet de convention,

**Article 3 :** d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de projet ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **195-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de projet sur le secteur de Pierre Baisse sur la commune de Vimines
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement
Date de l'acte :	06 novembre 2025
Annexe(s) :	Annexe 1, Annexe 2, Annexe 3

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251106-lmc1H34412H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34412H1

Date de transmission en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 07 novembre 2025